

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 11

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VAUD

Association suisse des femmes universitaires

Les 6 et 7 novembre derniers avait lieu, à Lausanne, la 48e assemblée des déléguées de cette association. C'est à Dorigny, dans le nouveau Collège pédagogique de l'Université de Lausanne, que se sont réunies les déléguées des différentes sections suisses ainsi que des invitées de pays voisins : l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie étaient représentées.

LE DILEMME DE NOS HAUTES ÉCOLES

M. le recteur Dominique Rivier ouvrit la séance. L'Association suisse des femmes universitaires «... se préoccupe de la relève en encourageant les études universitaires». M. Dominique Rivier avait relevé ces mots dans les statuts de cette association et insista sur la grande responsabilité qu'ont les femmes diplômées : encourager les générations plus jeunes à acquiescer une formation. La Suisse a accumulé un retard énorme en ce qui concerne l'instruction des jeunes filles :
 — en 1950 : 13% des étudiants sont des jeunes filles ;
 — en 1960 : 18% des étudiants sont des jeunes filles ;
 — en 1970 : 20% des étudiants sont des jeunes filles.

Cette proportion croît, mais trop lentement, puisque l'écart à la moyenne européenne augmente. Il serait temps que notre pays cesse de se distinguer de façon aussi fâcheuse.
 M. Dominique Rivier montra ensuite le dilemme qui se pose aux hautes écoles suisses : choisir la voie américaine, en ouvrant les universités à tous (60%, bientôt 80% des gens sont «gradués») ou choisir la voie britannique : le nombre des enseignants déterminant le nombre des étudiants (1 pour 8) d'où numerus clausus, mais

aussi qualité de formation bien supérieure. Les hommes politiques, poussés à la démocratisation des études préféreraient la solution américaine, les personnes soucieuses d'obtenir des cadres supérieurs de premier ordre, pencheraient pour la voie anglaise. La solution de ce problème ne doit pas être confiée à des hommes seulement, il faut que des femmes s'en préoccupent aussi. C'est sur ce souhait, que M. le recteur D. Rivier termina son remarquable discours d'accueil.

 Ensuite, se déroula l'assemblée générale, selon l'ordre du jour statutaire. La présidente sortante, Mme Lydia Benz-Burger, de Zurich, dirigea avec gentillesse et autorité cette longue séance, au cours de laquelle fut présentée la nouvelle présidente : Mme Helen Pfister-Maguin. On annonça par ailleurs, la création de trois nouvelles sections : l'une dans les Grisons, l'autre dans le canton d'Argovie, la troisième à Schaffhouse.

La journée du 7 novembre fut marquée par une conférence du conseiller fédéral P. Graber sur le sujet suivant : «Profil de la politique étrangère de la Suisse». Le conseiller fédéral exposa quelques-unes des options fondamentales de la Suisse en matière de politique étrangère, fit remarquer, d'une part, que le peuple suisse sera vraisemblablement appelé à décider un jour de son adhésion au Marché Commun, ainsi que de celle aux Nations Unies et, d'autre part, que si l'on organise une conférence internationale sur la sécurité et la coopération en Europe, la Suisse y participera à part entière pour autant que l'Union soviétique et les Etats-Unis y soient invités.
 S. Ch.

L'AVORTEMENT

Le sujet est à la mode, depuis que quelques citoyens du canton de Neuchâtel ont lancé une initiative demandant la décriminalisation de l'avortement.

Les débats contradictoires se succèdent à la radio, à la télévision, dans les associations féminines.

A Lausanne, le groupe féminin du parti radical, organisait, le 16 octobre dernier un débat présidé par Mme G. Girard-Montet, avec la participation de Mme Jacqueline Fischer, juriste, de Me Willy Heim, procureur général du canton de Vaud, de M. le Dr Hans Bossart, gynécologue, de M. le Dr Marcel Mivelaz, psychiatre, de Me Maurice Favre, avocat de La Chaux-de-Fonds. Le débat était passionnant, mais le temps nous manque malheureusement, pour en rendre compte.

Le sujet n'est pas épuisé, puisque Pro Familia, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises et l'Association pour les droits de la femme organisent un nouveau débat, le 23 novembre à l'aula du Collège secondaire de l'Elysée de Lausanne (20 h. 30) ; participeront à ce débat Me Claudine Gabus-Steiner, M. le Dr Pierre-André Gloor, psychiatre, M. le Dr Michel Gross, gynécologue et un juriste, dont le nom ne nous a pas encore été communiqué.
 S. Ch.

COURS DE PLACEMENT POUR DAMES

Le Crédit Suisse organisera à nouveau, durant l'hiver 1971-72 une série de cours de placement réservés aux dames. Ces cours s'étendent sur trois à quatre après-midi ou soirées.

Dans le domaine des placements, comme partout ailleurs, l'ignorance coûte cher. Ces cours d'initiative visent à aider les femmes à se prémunir contre les pertes que l'on peut éviter.

ICONES DE TAIZE

Les belles cartes de vœu des Unions chrétiennes féminines vaudoises peuvent être obtenues en écrivant à M. Paul Vouga, 1143 Apples.



« A LA BONNE PUCE »

Celles qui aiment fouiller dans des amas d'objets de toutes sortes, celles qui recherchent le présent de fin d'année original, seront bien inspirées d'aller faire un tour à la « Bonne puce », la boutique de brocante du Centre social protestant de la rue de la Mercerie 1, 1er étage.

A côté des meubles, des bibelots anciens ou modernes, des gravures, des bijoux fantaisie, des jouets, elles trouveront de ravissants bouquets de plumes pour le prix d'un azalée. Et, dès le 23 novembre, du matériel pour faire des paquets de fête originaux.
 Jours et heures de fête originale :
 mardi : de 12 h. à 18 h. ;
 mercredi : de 10 h. à 12 h. ;
 jeudi et vendredi : de 14 h. à 18 h. ;
 samedi : de 10 h. à 12 h.

GENÈVE

AU CENTRE DE LIAISON IMMEUBLE EN CHANTIER

Fidèle à un agréable tradition, le Centre de liaison des sociétés féminines genevoises avait organisé un souper dans les locaux de l'Union des femmes le 16 novembre. Au cours d'une brève partie administrative, la présidente, Mlle V. Weibel, nous apprit que l'appel de fonds lancé par l'association « Les Vernets d'Arve » avait rencontré un écho très favorable. Pour que l'immeuble destiné à des femmes travaillant à l'extérieur, et chargées de famille, puisse entrer en chantier, à l'avenue de Chamonix, il fallait réunir Fr. 850 000.— de souscription. Or, au milieu du mois de novembre, le million et même un peu plus était atteint. C'est dire que les travaux pourront marcher bon train grâce à l'énergie et la ténacité des membres de la dynamique association « Les Vernets d'Arve » qui, du reste, n'en est pas à son premier succès.

La seconde partie de la soirée était occupée par un débat passionnant sur la décriminalisation de l'avortement. Me Gabus-Steiner, de Corcelles (Neuchâtel), et le professeur Geisendorf, surent fort bien nous montrer le grave problème que représente pour nous, en Suisse, les quelque 50 000 avortements clandestins annuels. Permettre que les articles de loi autorisant l'avortement, dans certaines conditions, soient mieux observés dans certains cantons, intensifier les cours d'éducation sexuelle et créer ou faire bien connaître les centres de planning familial, telles furent en gros les conclusions de ces discussions menées avec autant d'intelligence que de générosité humaine.
 Monique Lechner.

LE CENTRE FAMILIAL d'information et de régulation des naissances

Le Centre familial d'information a été créé en 1965. Pourquoi ?

1. Pour lutter par une information médicale et sociale contre les avortements clandestins qui tuent ou rendent infirmes un grand nombre de femmes.
2. Pour aider au développement harmonieux de la famille.
3. Pour renseigner les adultes, hommes et femmes, de toutes les questions concernant le couple, afin de résoudre les problèmes qui peuvent surgir au cours de leur vie quotidienne.

Ce travail d'information est la suite naturelle de l'éducation sexuelle, il est pratiqué par des assistantes sociales formées spécialement et ayant suivi des cours d'anatomie, de physiologie et surtout de psychologie. Le Centre est ouvert à tous.

Constatant combien de personnes n'ont qu'une connaissance superficielle de tous les problèmes de la vie du couple, il a paru nécessaire de leur donner quelques bases scientifiques d'anatomie, de physiologie, de psychologie. Pour cette raison, le Centre s'est adjoint des médecins.

Les problèmes à résoudre sont en quelques exemples :
 mères célibataires abandonnées ;
 jeunes filles de 14 ou 15 ans enceintes ;
 couples pour lesquels la venue d'un enfant ne serait pas souhaitable momentanément ;
 et tant d'autres cas nécessitant une intervention médicale.

Mme Coulandre, directrice du Centre, a montré à l'assemblée du Sou de Joséphine Butler qu'il faut non seulement de la bonne volonté, mais une formation sérieuse et des connaissances approfondies pour apporter une aide efficace, tant au point social que médical.

CHAQUE MOIS UNE PENSÉE POUR LES AUTRES

Sous ce slogan, Caritas-Genève propose un livret rappelant ses principaux services et contenant douze bulletins de versement. Très joliment illustré, il donne véritablement envie de s'en servir.
 Pour recevoir ce carnet, s'adresser à Caritas-Genève.

Association cantonale genevoise de gymnastique féminine

L'Association cantonale genevoise de gymnastique sous la présidence de Mme Claude Varesio a tenu son assemblée générale en l'Hôtel de Genève.

Ont été nommées au comité cantonal Mmes Lutz, Burkhardt, Eugster, Froesch, Brossard, Varesio, Burnier, Zaugg.

La commission technique sera composée de Mmes Hausser, Gruenwald, Schoenenberg, Freymond, Henauer, Perret, Luiset, Cramatte, Christinat. Plusieurs candidates seront nommées à l'assemblée de printemps. La nouvelle présidente a été élue en la personne de Mme Christiane Lutz. Mme Hausser reste présidente technique et est applaudie chaleureusement. Mme Gruenwald est responsable technique pupilles.

Mmes Puhl, Gaudard, Mermillod, Bourque, Fragnière, Lecoutre et Rossier, démissionnaires, reçoivent un souvenir pour leur passage au sein du comité. Quant à Mmes Gaudard et Lecoutre, elles sont nommées membres honoraires cantonales.

ACTION LOYER 1971

Il faut Fr. 80 000.— pour venir en aide aux familles pour lesquelles le poste loyer pèse lourdement dans le budget. C'est à l'ensemble de la population d'apporter son soutien à l'action et à l'esprit d'entraide et de collaboration qu'elle concrétise. Chacun peut prévoir dans son budget de fin d'année une petite part des dépenses «superflues» pour la consacrer à l'action loyer et permettre ainsi d'atteindre l'objectif des Fr. 80 000.—.

Numéros des comptes de chèques (inscrivez au dos des bulletins «action loyer») : Caritas, 12-2726 ; Centres sociaux protestants : Genève, 12-761 ; Lausanne, 10-251 ; Neuchâtel, 20-7413 ; La Chaux-de-Fonds, 23-2582 ; Moutier, 25-3294.

CHAUFFEURS BÉNÉVOLES

Le groupe du Centre social protestant de chauffeurs bénévoles (80 actuellement) sont en trop petit nombre pour répondre aux demandes de transport de personnes handicapées, malades ou âgées.

On demande donc des volontaires. Téléphoner au 26 03 50.



Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Hugette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres 1092 Belmont

Administration Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert 1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12-11791

Publicité Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement 1 an : Suisse Fr. 15.—

étranger Fr. 17.—

de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève

FRIBOURG

Neuf femmes députées au Grand Conseil

A la suite des élections des 20 et 21 novembre, qui devaient désigner les 130 députés au Grand Conseil, neuf femmes ont été choisies par le peuple pour le représenter au législatif cantonal : 4 démocrates-chrétiennes, 2 socialistes, 2 radicales, 1 PICS. Seules des sept districts fribourgeois, la Singine et la Veveysse n'ont élu aucune femme dans leur députation.



De gauche à droite : Mmes S. Lang (rad.), Romont ; M. Duc-Jordan (PICS), Fribourg ; H. Schwab (PDC), Fribourg.



Mmes M.-T. Bise (soc.), Villars-sur-Glâne ; A. Voltery (soc.), Estavayer-le-Lac ; M.-T. Bochud (PDC), Bulle.



Mmes E. Deglise Gendre (PDC), Marly ; A.-M. Prélaz (PDC), Rue ; L. Spreng (rad.), Fribourg.